DOSSIER DE PRESSE

Appel Gratuit 24h/24 7jrs/7

116 000

ENFANTS DISPARUS

COORDINATION ET GESTION PAR DROIT D'ENFANCE

Numéro d'appel d'urgence officiel et européen dédié aux familles victimes de disparition de mineur(s) ou jeune(s) majeur(s) non autonome(s) (moins de 25 ans). Droit d'Enfance est mandaté par le Ministère des Solidarités et de la Santé pour coordonner et gérer le numéro.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

CONTACT PRESSE

LAUREEN BURBAU

laureen.burbau@droitdenfance.org

+33(0)9 70 75 09 50
+33(0)6 60 88 24 49

DIRECTION GÉNÉRALE
76 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF

116000
LE N° D'URGENCE

Fugue, enlèvement parental, disparition inquiétante…
Chaque famille confrontée à la disparition d'un enfant doit pouvoir être accompagnée et conseillée. Ce numéro d'appel d'urgence 24h/24 et 7j/7 gratuit et européen est encore trop peu connu à ce jour, malgré une hausse de +8% des signalements en 2018 par rapport à 2017.

L'année 2018 a été marquée par une hausse significative du nombre de signalements de disparitions de mineurs auprès des forces de police et de gendarmerie : + 8% par rapport à 2017, soit **53 439 signalements en 2018** contre 49 422 en 2017.

53 439
signalements de disparition de mineur en 2018*
*Chiffres fournis par le Ministère de l'Intérieur

- **51 925** signalements concernent des fugues et donc une mise en danger de ces mineurs.
- **900** sont des disparitions inquiétantes.
- **614** concernent des cas d'enlèvements parentaux.
- **34.11%** des enfants avaient moins de 15 ans au moment de leur disparition (18 226).
- **53.20%** de ces disparitions concernent des garçons, 46.8% des filles.
- Le 116000 Enfants disparus a ouvert **1 240** dossiers d'accompagnement de famille en 2018 (voir détails page 4)

Droit d'Enfance, responsable du numéro d'urgence 116000, alerte sur la faiblesse des moyens alloués, en France, à la cause des enfants disparus et à l'accompagnement de leurs proches face à ce phénomène de grande ampleur et des chiffres en net augmentation ces 2 dernières années.

Le numéro 116 000 est à faire connaître de tous, afin que chaque famille puisse trouver le soutien dont elle a tant besoin. Des moyens conséquents doivent être consacrés au soutien des proches d'enfants disparus pour permettre d'accompagner ces plus de 53 000 familles touchées.

Droit d'Enfance demande un plan national de prévention :

- La diffusion de conseils de prévention pour prévenir la disparition inquiétante des plus jeunes enfants.
- Des actions de sensibilisation aux dangers de la fugue dans les collèges et les lycées.
- La mobilisation des professionnels du milieu judiciaire pour lutter contre la problématique de l'enlèvement parental.
- La formation systématique des forces de police et de gendarmerie à l'accueil de familles touchées par une possible disparition d'enfant.

51 925
Signalements de fugues

900
Disparitions inquiétantes

18 226
Avaient moins de 15 ans

UN DISPOSITIF EUROPÉEN

HISTORIQUE DU 116 000

2004 – 1er octobre - Mise en place d'un numéro Azur pour les familles d'enfants disparus géré par la Fondation pour l'Enfance.

2007 – 15 février - La commission Européenne instaure un numéro à 6 chiffres pour les lignes d'assistance aux enfants.

2009 – 20 mai - Signature d'une convention pour officialiser la mise en place du numéro européen. La Fondation pour l'Enfance est désignée comme responsable du 116 000 et l'Inavem de la plateforme téléphonique.

25 mai - Le 116 000 est opérationnel en France

2012 – 1er mai - La Fondation pour l'Enfance confie la responsabilité du 116 000 au CFPE- Enfants Disparus.

2013 – 1er juin - La réception des appels est confiée par l'Etat à Inéo Digital.

2018 – 14 novembre - Droit d'Enfance, né de la fusion, le 1er janvier 2018, de la Fondation Méquignon et du CFPE, prend la responsabilité et la gestion du 116 000.

LE 116 000 EN CHIFFRES
1240 DOSSIERS OUVERTS EN 2018

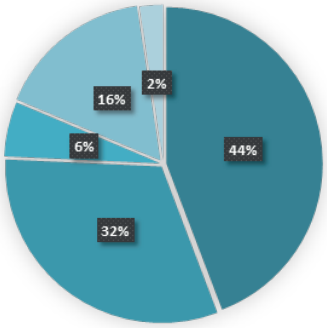

- 548 Enlévements parentaux dont 36 % à l'international
- 391 fugues
- 70 disparitions inquiétantes
- 201 dossiers de prévention et/ ou conseils
- 30 dossiers de type témoignage, documentation...

DROIT D'ENFANCE EST MANDATÉ PAR LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Missing Children Europe

Missing Children Europe (MCE) fédère 30 organisations non gouvernementales, actives dans 26 pays d'Europe luttant contre les disparitions d'enfants et leur exploitation sexuelle. Elle apporte son soutien et coordonne les associations ayant en charge le 116 000 dans chaque pays.

En 2017, les 116 000 ont traité 189 054 appels et ouvert 5 621 dossiers. Ces chiffres ne prennent pas en compte certaines lignes directes qui sont gérées par les forces de l'ordre et les organismes de service public (comme à Malte, Suède, Lettonie, Luxembourg et Finlande). Au total ce sont 32 pays (Européens, mais aussi l'Albanie, la Serbie, la Suisse et l'Ukraine) qui disposent de lignes téléphoniques d'urgence pour les enfants disparus, accessibles en appelant le 116 000.

Droit d'Enfance est membre de MCE

Pour plus d'informations : **www.missingchildreneurope.eu**

FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF 116 000 EN FRANCE

1 APPEL AU 116 000

La réception des appels est assurée par les écoutants experts de la plateforme téléphonique d'INEO Digital, Groupe GDF-Suez. Ceux-ci s'assurent que la famille a signalé la disparition de l'enfant aux services de police ou de gendarmerie. Après avoir évalué la demande, ils transmettent les premiers éléments du dossier à la cellule de suivi gérée par Droit d'Enfance.

2 OUVERTURE D'UN DOSSIER

Une fois saisi du dossier concernant la disparition d'un enfant ou d'une fratrie, le chargé de dossier prend contact avec la personne ayant sollicité le soutien du 116000. Un accompagnement juridique, social et/ ou psychologique s'instaure alors jusqu'au retour de l'enfant. Un accompagnement au retour peut aussi être proposé pour aider à restaurer le lien parent – enfant.

Les chargés de dossiers du 116000 - Enfants Disparus travaillent en lien avec les acteurs impliqués dans les procédures de recherche : services enquêteurs de la police ou de la gendarmerie, Office Central chargé de la Répression des Violences aux Personnes (OCRVP), correspondants d'Aide aux Victimes (police et gendarmerie).

Ils ont également comme interlocuteurs la Direction Générale de la Police Nationale, la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (Ministère de l'Intérieur), le Bureau du droit de l'Union, du droit international privé et de l'entraide civile (Ministère de la Justice), la Direction des Français à l'Étranger (Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères), les magistrats, greffiers et avocats, les services sociaux, les associations en charge du 116 000 dans les autres pays de la Communauté Européenne.

3 DIFFUSION DES AVIS DE RECHERCHE

Dès lors qu'un des responsables légaux le souhaite et l'autorise, nous diffusons l'avis de recherche du mineur sur notre site web en accord avec l'OCRVP. La disparition est alors classée selon les critères du fichier des personnes recherchées (FPR) : fugue - disparition inquiétante - enlèvement parental. Nous le diffusons également sur l'ensemble de nos réseaux sociaux, toujours après autorisation signée d'un responsable légal.

4 AIDE À LA MÉDIATISATION

Parmi les enfants disparus, pour la grande majorité des fugueurs, certains ne seront jamais retrouvés. Pour que cela arrive le moins possible et augmenter les chances de les retrouver un jour, nous avons besoin de tous les soutiens, de tous les relais. Le service communication de Droit d'Enfance aide les familles, en lien avec les chargés de dossiers, à entrer en contact avec les médias et soutien les familles et les proches dans cette exercice souvent difficile.

APPEL AU 116 000

↓

Pré-décroché
filtrage des appels parasitaires
APPEL REÇU

↓

Réponse de l'écoutant
APPEL TRAITÉ

↓

Rédaction d'une fiche de saisie "ticket"
APPEL À CONTENU

↓

Transmission du ticket à la cellule de suivi

↓

OUVERTURE D'UN DOSSIER

LES PARENTS, FAMILLES OU PERSONNES EN CHARGE DES ENFANTS ONT ÉGALEMENT LA POSSIBILITÉ DE LAISSER UN MESSAGE PAR LE BIAIS DU FORMULAIRE DE CONTACT DE NOTRE SITE OU SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX. ILS SONT ALORS DIRECTEMENT RECONTACTÉS PAR NOTRE CELLULE DE SUIVI.

WWW.116000ENFANTSDISPARUS.FR

RETROUVER LES AVIS DE RECHERCHE - DES CONSEILS - DES LIVRETS DE PRÉVENTION...

TOUTES LES 10 MIN

1 ENFANT EST PORTÉ DISPARU EN FRANCE

51 925 FUGUES

614 ENLÈVEMENTS PARENTAUX

900 DISPARITIONS INQUIÉTANTES

MISSIONS & ACTIONS DU 116 000

En coordonnant l'activité liée au 116 000, Droit d'Enfance remplit une mission de service public en lien avec les autorités publiques et les partenaires associatifs conformément aux directives européennes. Bien que prioritairement en lien avec les parents et familles des enfants dans le cadre de leur disparition, Droit d'Enfance agit d'abord dans l'intérêt de l'enfant tel que défini dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant particulièrement dans l'article 9. Ses équipes exercent leur activité en dehors de toute considération d'origine, de nationalité, de confession et d'opinion politique. Elles accompagnent toute personne faisant appel à son soutien sans préjugé et sans a priori.*

APPORTER APPUI ET GUIDANCE AUX FAMILLES

Il s'agit de la mission principale du dispositif mis en place autour du numéro d'appel avec :

- une écoute et un accompagnement juridique, psychologique, social et administratif aux parents et aux personnes responsables d'un enfant ayant disparu.
- une aide à la recherche des mineurs disparus, notamment en médiatisant les avis de recherche.
- une participation au dispositif Alerte Enlèvement.

AGIR POUR PRÉVENIR LES DISPARITIONS

Quelles qu'en soient les causes (fugue, enlèvement parental, crime...), nous sommes convaincus que la prévention s'avère efficace. C'est pourquoi :

- nous intervenons dans des collèges et lycées.
- nous diffusons un livret des bons reflexes à destination des enfants.
- nous réalisons des campagnes d'affichages, vidéos, TV...

Pour mener à bien ces actions de prévention, nous avons besoin de partenaires médias et communication.

DÉVELOPPER LA NOTORIÉTÉ DU 116 000

La notoriété du numéro d'appel 116 000 étant très insuffisante, que ce soit au niveau français ou au niveau européen, nous travaillons par tous les moyens possibles à développer la connaissance de ce numéro par le public et des possibilités de soutien et d'accompagnement des parents qui y sont liées. Cette notoriété passe par :

- des relations presse
- des campagnes de communication
- des événements grand public

PARTAGER NOTRE EXPERTISE

Nos possèdons un regard généraliste sur les disparitions et travaillons en réseau avec de nombreux acteurs très spécialisés. Nous avons conscience de ne pouvoir travailler qu'en synergie avec tous les acteurs impliqués par les disparitions d'enfants. C'est pourquoi :

- nous organisons des colloques ou journées d'études pour les professionnels.
- nous collaborons avec les associations créées lors de la disparition d'un enfant. Elles sont porteuses d'une parole qui font d'elles les 1ers acteurs de cette lutte.

SOUTENIR | PRÉVENIR | FAIRE CONNAÎTRE | PARTAGER

***ARTICLE 9 DE LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT NÉE LE 20 NOVEMBRE 1989 SIGNÉE ET RATIFIÉE PAR 196 ETATS**

« Les Etats parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux, d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant. »

UNE JOURNÉE D'ESPOIR

Droit d'Enfance et l'équipe du 116 000 Enfants Disparus se mobilisent, chaque 25 mai, à l'occasion de la Journée Internationale des Enfants Disparus. En 2019, pour la première année, un événement grand public est organisé afin de mobiliser le plus grand nombre, grand public mais aussi personnalités, de former une chaîne de soutien et de solidarité et d'éveiller les consciences. Notre objectif, faire de cet événement un rendez-vous annuel pour tous.

UN VILLAGE DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION

Dans le XVème arrondissement de Paris, au coeur du parc André Citroën, un village, composé de plusieurs stands réunissant des associations, des partenaires et différents ateliers a été ouvert le temps d'une journée. L'objectif : permettre de sensibliser l'opinion public à la cause des disparitions d'enfants mais également réaliser des actions de prévention auprès des familles, des enfants, des jeunes et des professionnels afin que 2019 voit enfin les chiffres des disparitions diminuer.

RÉALISATION D'UNE FRESQUE PAR "TOQUÉ FRÈRES" - ARTISTES DE RUE RENOMMÉ

Depuis près de 4 ans, ce street-artiste, engagé auprès des jeunes, colore les murs de France et de Navarre avec son frère. Dans un esprit bon enfant et toujours positif, ses fresques, connues d'un très grand nombre, donnent le sourire aux passants. Ancien éducateur dans une cité de Marseille, il réalise régulièrement des chantiers éducatifs avec des jeunes en difficulté. Un état d'esprit qui a fait mouche au sein des équipes du 116000 et de Droit d'Enfance.

UN ESPACE POUR LES ENFANTS ANIMÉ PAR NOS ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

Droit d'Enfance coordonne et gère le 116000 mais la fondation oeuvre également pour l'accueil et l'accompagnement des enfants et jeunes placés sous sa protection par l'Aide Sociale à l'Enfance. Nos éducateurs spécialisés ont pleinement participé à cette journée en s'occupant des espaces prévus pour les enfants et en proposant des activités ludiques autour de la prévention et des bons reflexes face à un inconnu par exemple.

Thomas Lequertier, La Matinale WE CNEWS porte le Myosotis le 25 mai 2019

UN SYMBOLE, LE MYOSOTIS

Le mysosotis est l'emblème du souvenir et a été choisi pour représenter cette journée du 25 mai. Pour la 1ère année, un badge en forme de myosotis a été distribué, afin que le plus grand nombre porte, en cette journée, le souvenirs de tous les enfants disparus et puisse montrer son soutien à cette cause d'ampleur internationale.

25 MAI

Journée Internationale des Enfants Disparus

#JourneeInternationaleDesEnfantsDisparus

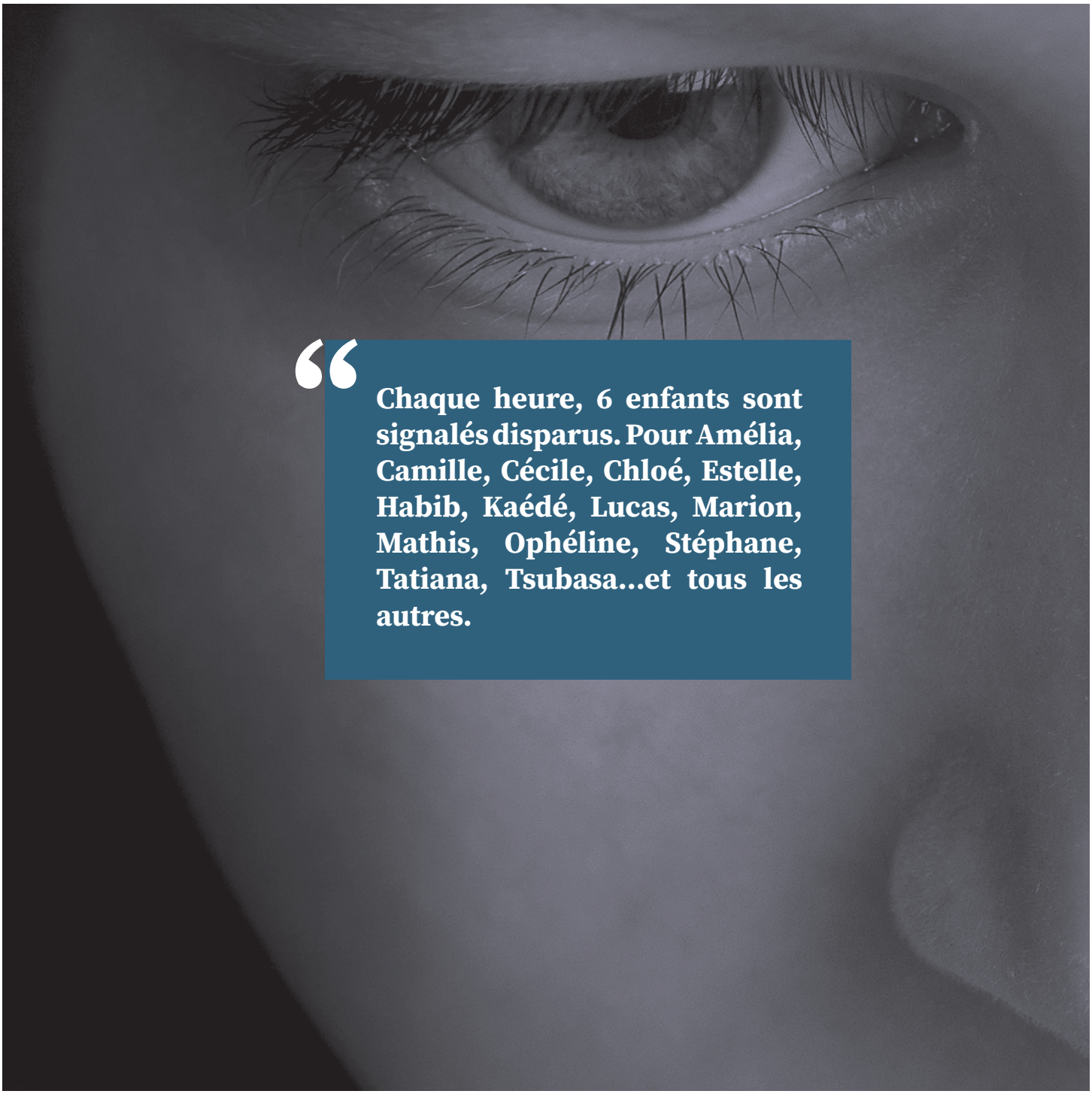

> **Chaque heure, 6 enfants sont signalés disparus. Pour Amélia, Camille, Cécile, Chloé, Estelle, Habib, Kaédé, Lucas, Marion, Mathis, Ophéline, Stéphane, Tatiana, Tsubasa...et tous les autres.**

APPEL À LA MOBILISATION DE TOUS

POUR FAIRE CONNAÎTRE LE 116 000 ET S'ASSURER QUE NOUS N'OUBLIONS PAS LES ENFANTS DISPARUS, NOUS AVONS BESOIN DU SOUTIEN DE TOUS. CE RENDEZ-VOUS ANNUEL ET SA FORCE DÉPEND AUSSI DE VOUS.

16.10.19
LE COLLOQUE
"FUGUE, ESPACE DE MISE EN DANGER"

Le 16 octobre prochain, Droit d'Enfance et ses équipes du 116 000 Enfants Disparus organisent leur colloque annuel, au sein du Ministère des Solidarités et de la Santé. De 9h à 17h30, un panel d'experts, d'universitaires, d'institutionnels et d'acteurs de terrain se réuniront pour aborder la thématique de la fugue comme espace de mise en danger.

> **Une fugue représente toujours une mise en danger du mineur. A ce titre, elle doit faire l'objet d'une attention particulière notamment en ce qui concerne la gestion du retour de l'enfant.**

LA FUGUE DANS LA LOI ET SON EXISTENCE IMPLICITE AU TRAVERS D'ARTICLES DU CODE CIVIL ET DU CODE PÉNAL

La fugue ne fait pas l'objet d'une définition légale ni de dispositions particulières. Au sens policier, le mineur en fugue est celui qui a quitté son lieu de vie habituel, domicile ou institution et s'est soustrait à l'autorité de la personne ou des personnes qui en ont la garde.

Les fugues constituent, à près de 97 %, le motif de déclaration de disparition de mineurs dans les commissariats et les gendarmeries. Parmi celles-ci, les fugues signalées, le sont, en grande partie, par des lieux de placement. En 2018, 53 439 disparitions de mineurs ont été inscrites au fichier des personnes recherchées. Ce chiffre est en augmentation de 8 % par rapport à 2017.

La fugue peut être considérée comme une mise en danger du mineur, et justifie l'application de l'article 375 du code civil qui permet au Juge des enfants d'intervenir dans la situation d'un mineur en danger et de prendre des dispositions à son encontre.Le code pénal, de son côté, effleure la situation de fugue :

- Il qualifie de délit le fait pour une personne de ne pas signaler la disparition d'un enfant mineur de moins de 15 ans. Ce délit met une obligation implicite sur les parents, et toute personne à qui est confié l'enfant, de faire un signalement si ce dernier était amené à disparaitre.
- Il instaure l'obligation pour les services de police d'effectuer des diligences d'enquête dès lors qu'un signalement est fait concernant un mineur. En effet, le code pénal considère toute disparition de mineur comme une disparition inquiétante . Ceci entraîne l'inscription du mineur au Fichier des Personnes Recherchées (FPR) et au Système d'Information Schengen (SIS).

Le prononcé de mesures éducatives et les obligations découlant de la loi font naître la responsabilité des personnes à qui sont confiés le contrôle et l'organisation à long terme de la vie du mineur.

LES RISQUES AU COURS D'UNE FUGUE SONT NOMBREUX

Pour plusieurs jeunes, la fugue est l'occasion de faire l'expérience de diverses activités, certaines par plaisir, d'autres par nécessité (survie, protection…).

À ce propos, il n'est pas rare que les fugueurs développent des stratégies d'adaptation afin de rendre leur passage dans la rue le moins pénible possible. Le vol, l'usage de la violence, la consommation et le trafic de stupéfiants, l'usage de fausses identités et les activités liées au marché du sexe (prostitution, danse nue, massages érotiques, pornographie…) sont au nombre des comportements relevant de ces stratégies.

Les jeunes fugueurs ou à risque de le devenir peuvent donc être confrontés à divers phénomènes (gangs, délinquance, violence, toxicomanie, marché du sexe…) qui, à leur tour, peuvent être associés à un certain nombre de méfaits (troubles de l'alimentation, consommation et trafic de stupéfiants, abus physiques et sexuels, MST, grossesse non-désirée…), mais également de bienfaits (plaisir, argent, appartenance, liberté, pouvoir, respect, amour, tendresse…).

RETROUVEZ LE PROGRAMME, TOUS LES DÉTAILS ET LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION SUR NOTRE SITE 116000ENFANTSDISPARUS.FR

LA FUGUE EST, EN GÉNÉRAL, DE COURTE DURÉE MAIS ELLE PEUT SE TRANSFORMER EN UNE VÉRITABLE ERRANCE ET SE PROLONGER PENDANT PLUSIEURS SEMAINES, VOIRE PLUSIEURS MOIS… SEUL 30% DES JEUNES FUGUEURS SONT RETROUVÉS DANS LES PREMIÈRES 48H.

HISTOIRES D'ENFANTS

HISTOIRE DE FUGUE - RENOUER LE LIEN PETIT À PETIT

Judith, une jeune fille de 15 ans, fugue pour la troisième fois. Elle est partie vivre avec un garçon mineur qui est connu pour des actes de délinquance et les gendarmes sont agacés d'aller la chercher à chaque fugue au domicile du père du garçon.

Les parents appellent le 116 000 Enfants Disparus en novembre, après la troisième fugue, ils sont désemparés. Bien que séparés, ils font alliance pour renouer contact avec leur fille et la persuader de retourner vivre chez sa maman...

POUR CONNAÎTRE LA SUITE

http://www.116000enfantsdisparus.fr/votre-enfant-a-disparu/fugue/histoire-de-fugue.html

HISTOIRE D'ENLÈVEMENT - POUR QUE TOUT FINISSE BIEN

En juin 2013, à la suite d'une querelle, le père part avec un des trois enfants, le garçon, au Mali, son pays d'origine, puis revient seul en France.

La maman parvient à garder un contact téléphonique avec le garçon qui n'a pas encore douze ans. Mais le père fait déplacer l'enfant dans un petit village, chez un membre éloigné de la famille.

Début 2014, la maman contacte le 116000. Sur les conseils de la chargée de dossiers, elle fait un dépôt de plainte mais elle renonce à une procédure en France de peur que le papa déplace à nouveau son fils et que le contact soit définitivement perdu. Les conseils juridiques qui sont donnés à la maman, confirmés par un juge français, la persuadent de se rendre au Mali et de s'appuyer sur la procédure du pays pour ramener son enfant en France...

POUR CONNAÎTRE LA SUITE

http://www.116000enfantsdisparus.fr/votre-enfant-a-disparu/enlevement-parental/histoire-denlevement.html

HISTOIRE DE DISPARITIONS - UN ACCOMPAGNEMENT AU LONG COURS

Les chargés de dossiers, psychologues ou juristes, suivent au long cours les parents d'enfants dont toute trace a été perdue. Il peut s'agir d'adolescents déclarés dans un premier temps fugueurs, d'enfants victimes d'un enlèvement parental ou de garçons ou de filles dont la disparition a été d'emblée qualifiée d'inquiétante. Aucune des situations évoquées ne ressemble à une autre. Mais chez tous ces parents, quand l'absence perdure, après que tous les conseils juridiques aient été donnés, et même quand ils sont pris en charge psychologiquement, demeure le besoin, la nécessité de savoir que la disparition de leur(s) enfant(s) est présente dans les préoccupations de personnes qui leur sont totalement étrangères. Une phrase revient souvent au cours des entretiens réguliers menés par les chargés de dossiers : « **Vous, au moins vous ne nous avez pas oubliés !** »

20 NOV. 2019

30ème anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

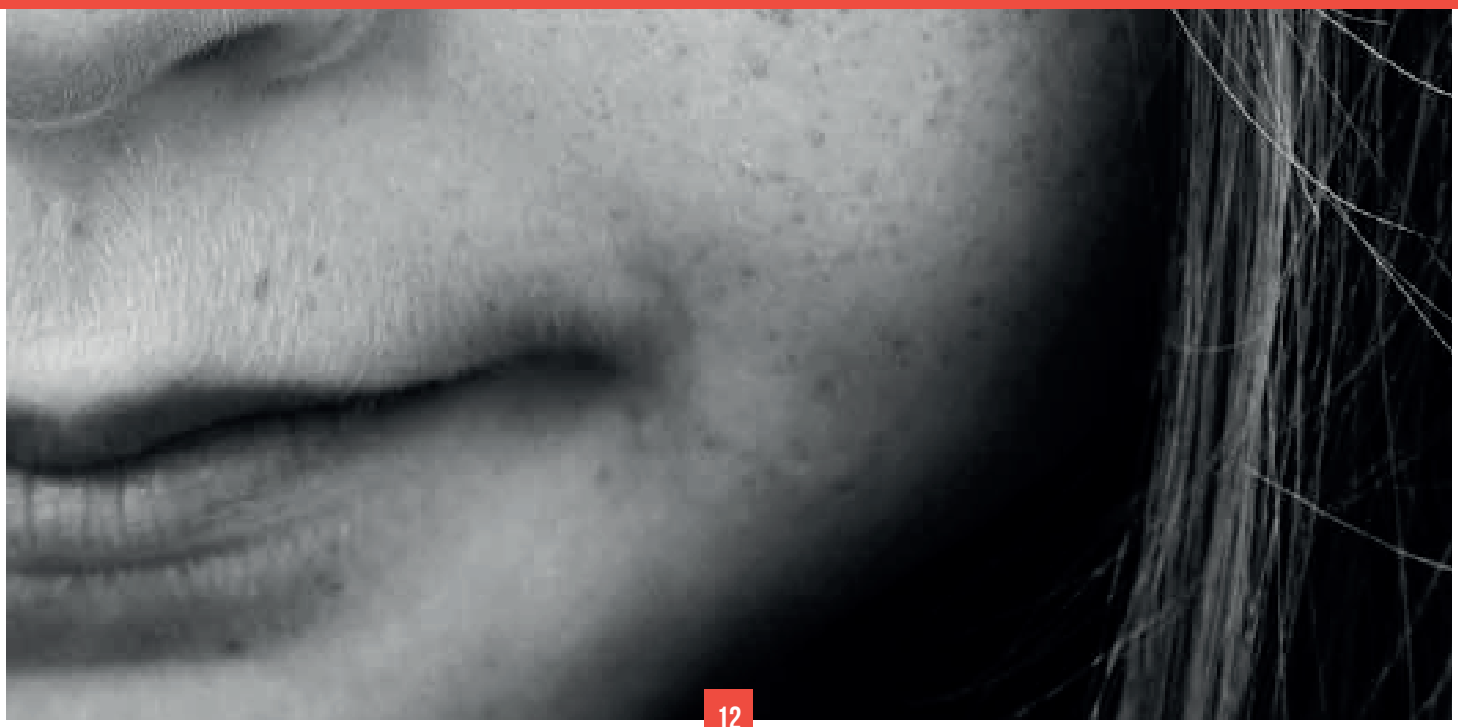

À PROPOS DE DROIT D'ENFANCE

Droit d'Enfance accueille et accompagne au quotidien, depuis 1859, des enfants et adolescents (de 3 mois à 21 ans) confrontés à des difficultés sociales et familiales multiples : carences éducatives, conflits parentaux, conduites addictives des parents, maltraitances...La fondation a également la responsabilité et la gestion du numéro d'urgence européen 116 000, et depuis octobre 2018, elle devient officiellement le représentant en France du Service Social International (SSI).

> **La personne accompagnée est au centre de notre action éducative. Nous voulons la protéger et l'aider à grandir et construire avec elle, sa famille et nos partenaires, un projet éducatif adapté à sa personnalité, ses besoins, ses projets.**

Violences, négligences, abus... On dénombre en France, plus de 300 000 mineurs faisant l'objet d'une mesure de protection de l'enfance. À cela s'ajoutent les 50 000 signalements de disparitions de mineurs chaque année. Les violations des droits de l'enfant, les maltraitances, les carences éducatives, ont ceci de terrible qu'ils endommagent des vies entières et ont un impact destructeur au long terme.

Droit d'Enfance s'engage pour offrir à chacun de ces enfants et adolescents un espace protégé et adapté où il pourra grandir et construire son projet en lien avec la société. La fondation soutient également la parentalité afin de prévenir les mauvais traitements et d'aider chaque enfant à construire une nouvelle relation affective avec ses parents.

Chaque année, c'est près de **700 enfants et jeunes, âgés de 3 mois à 21 ans qui sont accueillis** par les équipes éducatives de Droit d'Enfance au sein de ses 15 Établissements et services Et c'est plus de **900 jeunes de 12 à 21 ans qui sont accompagnés** par son service de prévention spécialisée du XX^{ème} arrondissement de Paris. Et parce que chacune de leurs histoires est différente, nous proposons un accompagnement personnalisé à chacun pour répondre à ses besoins. Les professionnels de Droit d'Enfance travaillent pour maintenir une continuité éducative, sans rupture, en collaboration avec les familles, les services sociaux et le jeune lui même, en gardant **les intérêts de l'enfant comme unique fondement**.

675
Enfants, adolescents, jeunes accueillis chaque année

27
Mamans et leur(s) bébé(s) accompagnés vers l'autonomie

400
Professionnels au service de la protection de l'enfance

1 823
Heures de visites médiatisées spécialisées

15
Implantations en Ile-de-France

PRINCIPES D'ACTIONS

1 LA BIENTRAITANCE

L'accompagnement proposé dans nos établissements et services ne peut se contenter d'être respectueux du droit des personnes et d'assurer leur sécurité. Le principe de bientraitance est primordial dans l'action de tous les acteurs mobilisés autour des personnes accueillies ou accompagnées. L'intérêt primordial de la personne doit être questionné à chaque décision prise à son propos et son avis recueilli en toute circonstance.

2 LA BIENVEILLANCE

Nous affirmons notre volonté d'aborder les personnes non pas par le biais de la situation qui les a conduites à être accueillies ou accompagnées mais pour ce qu'elles sont avec un parti-pris réel de valoriser leurs compétences pour leur permettre de grandir et de s'épanouir. C'est dans cet état d'esprit que sont également conçues les relations avec les parents et envisagées leurs capacités à être parties prenantes de l'éducation de leurs enfants.

3 LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Nous voulons constituer autour de chaque personne accueillie une communauté éducative. La place de chacun des intervenants autour de l'enfant ou du jeune adulte doit être envisagée : salariés, bénévoles, parents, intervenants extérieurs, en cohérence avec les attentes de l'Aide sociale à l'enfance ou des juges des enfants. La qualité de l'accompagnement proposé dépend de la capacité de développer autour de la personne un environnement sécurisant, porteur de son projet personnel. Cela passe par la création d'espaces de dialogue et par une formation de qualité de notre personnel et de nos bénévoles.

4 LA LAÏCITE

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public. Cela renvoie aux notions de respect et de vivre-ensemble qui doivent s'imposer à tous, personnes accueillies, salariés, bénévoles et intervenants extérieurs. Les modalités de ce respect de la laïcité sont déclinées dans le règlement intérieur de la fondation et dans les règlements de fonctionnement des établissements et services.

5 LA LOI, MOYEN D'ACTION

Les lois qui encadrent la protection de l'enfance offrent un levier à l'action éducative. Droit d'Enfance s'inscrit totalement dans le mouvement de LOI n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Cette loi vise deux objectifs : mieux prendre en compte les besoins de l'enfant et améliorer la gouvernance nationale et locale de protection de l'enfance.

6 LE PARTENARIAT

"Seul, nous avonçons plus vite, mais à plusieurs, nous allons plus loin". Nous sommes convaincus qu'il est indispensable de développer des partenariats au niveau national comme international. C'est pourquoi, nous nous inscrivons dans une démarche de collobarotion avec de nombreux acteurs associatifs ou non qui ont tous en commun l'intérêt de l'enfant. Droit d'Enfance fait également partie d'une dynamique inter-associative, créée cette année à l'occasion du 30ème anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant, pour enfin passer "de la convention aux actes".

7 L'INNOVATION

Adapter les réponses éducatives signifie expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement. Une de nos priorités est donc de trouver les moyens d'une démarche volontaire d'innovation. Cela passe par la mutualisation des moyens, le développement de la communication interne et externe, la recherche de fonds et de partenaires.

L'ACCUEIL AU SEIN DE DROIT D'ENFANCE

NOS MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT SONT PENSÉES DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS ADAPTABLE AU PROJET PERSONNALISÉ DE L'ENFANT

Nous développons des dispositifs qui nous permettent d'accompagner au mieux les enfants et leur famille. Ainsi, le parcours du jeune confié à Droit d'Enfance ne s'arrête pas uniquement à un séjour dans un établissement. Il est pensé autour d'une série de prises en charge complémentaires et adaptées à l'évolution de sa situation. Nos modalités d'accompagnement se composent de :

- **Maisons d'Enfants à Caractère Social** (MECS) pour accueillir les mineurs de 3 mois à 17 ans.
- **Services d'Accueil Temporaire et Immédiat (SATI)** pour pour accueillir en urgence les mineurs de 3 mois à 17 ans.
- **Services d'Accueil de Jour (SAJ)** pour accompagner les enfants de 6 à 21 ans autour d'un dispositif de veille et de réussite éducative .
- **Services d'Accueil Modulable**, formule alternative qui s'inscrit entre le maintien à domicile et le placement en hébergement pour les enfants de 3 mois à 17 ans. Elle combine un accompagnement à domicile avec un accueil de l'enfant par séquences, en ajustant le projet au fur et à mesure des besoins de l'enfant et de l'évaluation de sa situation familiale.
- **Services de Placement avec Accompagnement à Domicile (SPAD)** qui permettent le maintien de l'enfant au domicile grâce à la mise en place d'une intervention éducative intensive auprès de sa famille. Un accueil en urgence en cas de crise dans la famille reste possible.
- **Services de Semi-Autonomie** offrant à des jeunes entre 17 et 21 ans des appartements équipés permettant de se projeter dans des conditions de vie autonome tout en bénéficiant de l'accompagnement quotidien de nos éducateurs spécialisés.
- **Services de Placement Familial** pour accueillir les mineurs de 0 à 21 ans au sein de familles d'accueil qui font partie intégrante de nos équipes.
- **Services de rencontres médiatisées spécialisées** avec nos psychologues cliniciens pour des familles en grande difficulté psychique. L'enjeu est d'amener les familles à vivre l'aide comme non persécutrice et à les impliquer subjectivement dans ce que nous leur proposons.
- **Centre maternel** pour les jeunes femmes enceintes et mamans jusqu'aux 3 ans de l'enfant afin de les accompagner vers l'autonomie. Le centre dispose d'une crèche pour les enfants entre 3 mois et 3 ans.
- **Service de Prévention Spécialisée,** au sein duquel, nos éducateurs interviennent et agissent directement sur le terrain auprès des 12-21 ans et des familles les plus en marge des institutions de droit commun dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptations sociales.

PLACER LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE AU CENTRE DE NOTRE ACTION EDUCATIVE

Le but de notre accompagnement est de permettre à chaque personne de se construire à son rythme, avec des repères, pour lui permettre de :

- Développer ses compétences, savoirs, savoir-être et savoir-faire. Nous voulons préparer au mieux la fin de l'accompagnement.
- Affirmer sa personnalité en respectant son caractère unique. Chacun a son caractère, son intelligence, sa santé, ses capacités, ses difficultés, ses compétences et ses centres d'intérêt.
- Apprendre à vivre ensemble. La majorité de nos lieux d'accueil sont collectifs. Nous voulons permettre à chaque personne accueillie de faire l'apprentissage d'une vie sociale sereine en respectant l'autre dans sa différence et en sachant tirer parti de la diversité.
- S'ouvrir au monde. Nos lieux d'accueil doivent être des lieux ouverts sur la société et sur le monde. Sans cette nécessaire ouverture nous ne saurons préparer les personnes accueillies à leur vie de citoyens.

POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE DROITDENFANCE.ORG

Appel Gratuit 24h/24 7jrs/7

116 000

ENFANTS DISPARUS

Coordination et Gestion par Droit d'Enfance

CONTACT PRESSE

LAUREEN BURBAU

laureen.burbau@droitdenfance.org

+33(0)9 70 75 09 50
+33(0)6 60 88 24 49

DIRECTION GÉNÉRALE
76 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF

www.droitdenfance.org
www.116000enfantsdisparus.fr